

SEANCE DU JEUDI 5 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le cinq janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude MARTIAL, Maire, d'après convocation faite le vingt-deux décembre deux mil seize.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Votants 14

Étaient présents 14 : MM. MARTIAL Claude, GALIDIE Lucette, BERNARD Anne, GERVAIS Alain, GENDREAU Marie-Hélène, LEROUX Bruno, PELLETAN Karen, PEREIRA Maria, MENERET Olivier, BROSSARD Valérie, GUIGNARD Didier, LABORDE Dominique, HUTHER Lysliane et PITON Alain.

Absent excusé 1 : M. MAÏSTRE Raphaël.

Secrétaire de séance : M. PITON Alain a été élu à l'unanimité.

I. COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Il est adopté à l'unanimité. Mme Lysliane HUTHER accepte sa nomination en qualité de référent « sécurité routière ». A ce titre elle assistera à une réunion le 2 février.

II. POINT SUR LES TRAVAUX

1) Réseau d'eau potable

La RESE a refait la canalisation du chemin situé avant le Puits de chez Drouet.

Les travaux de réfection du réseau du chemin des joncs, chez Chaudet et Avenue de la Libération débuteront le 7 février prochain et dureront 3 mois.

Le programme modifiant les conduites chez Bélis, chez Gouin et la Coudre devrait être exécuté au cours du 2^{ème} trimestre.

2) École

Mme Galidie présente un devis de l'électricien pour changer l'éclairage des cages d'escalier ;

3) Protection incendie extérieure

Des capots détériorés sont à changer pour un montant de 639.60 € TTC chez les Roux et 721.90 € TTC à la Vergerie. Accord du conseil.

4) Salle polyvalente

La Région « Nouvelle Aquitaine » nous accorde une subvention de 21 600 € pour notre projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente.

5) Divers Bâtiments

Le menuisier est intervenu à la salle Karaté et le couvreur a effectué les travaux de toiture pour résoudre le problème d'écoulement des eaux pluviales sur le toit de l'atelier municipal. En plus, l'ouvrier a enlevé la mousse des tuiles sur l'arrière de la toiture des logements rue du 8 Mai.

III. TRANSFERT DE COMPETENCES A LA CDC DE HAUTE SAINTONGE

1) Modification statuts CDCHS suite à la loi NOTRe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de son dernier conseil communautaire le 16 décembre 2016, la Communauté des Communes de la Haute Saintonge a décidé de lancer une procédure de modification de ses statuts afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la Loi NOTRe relatives aux compétences des établissements publics de coopération intercommunale, selon la procédure définie à l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette modification des statuts de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge.

2) **REFUS DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE D'ELABORATION DE DOCUMENT D'URBANISME A LA CDCHS.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014, et notamment son article 136, prévoit le transfert aux EPCI de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale.

Le transfert de cette compétence est obligatoire au terme du délai de trois ans à compter de sa publication, soit le 27 mars 2017.

Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné (c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017), au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune reste compétente dans l'élaboration de son document d'urbanisme, afin de rester le gestionnaire et le garant de l'aménagement de son territoire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- de s'opposer au transfert de la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme à la Communauté des Communes de la Haute Saintonge,

IV. COMPTE RENDU DES RÉUNIONS

1) **Syndicat de la Seugne**

- Lors de la réunion du 14 décembre il a été fait le bilan des travaux réalisés en 2016. Le chantier d'insertion des brigades vertes de la CDC a traité 200 kms de berges, la CDC en est remerciée.
- La SEGI est en charge d'une étude sur la Seugne. L'état des lieux des sites et ouvrages est en cours.

2) **Arbre de Noël de l'école** : Tous sont ravis du spectacle présenté. Les enfants, accompagnés par Mr Pelette à la guitare, ont chanté pour le plaisir de leurs parents.

3) **Gouter de Noël du club de l'amitié** : Moment toujours agréable auquel assistait M. Le Maire.

4) **Club de tennis de table** : L'équipe 1ère est montée d'un échelon pour passer de l'échelon Régional 3 à 2.

V. QUESTIONS DIVERSES

1) **Population** : L'INSEE nous informe que la population municipale de la commune est passée au 1-1-2017 à 1274 habitants et la population totale à 1420 habitants (qui comprend les internes des établissements scolaires)

Au niveau de l'état civil nous avons enregistré en 2016 : 5 naissances, 6 mariages et malheureusement 18 décès.

2) **27^{ème} tour du canton de l'estuaire** : Il s'agit d'une course cycliste organisée par le club « Marcillac vélo sport » qui passera à St Germain de Lusignan le 1^{er} avril prochain.

3) **Sinistrés de la sécheresse** : Les personnes concernées doivent se faire connaître en mairie qui déposera, à la préfecture, une demande de reconnaissance de commune sinistrée.

La séance est levée à 23 h.